

## DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

### LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;  
Vu la circulaire N°2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;  
Vu la proposition du directeur de département Informatique et Technologie de l'Information du 10 septembre 2024.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du jury du 5<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> semestre pour l'année universitaire 2024-2025 de la spécialité Informatique et Technologies de l'Information, les enseignants suivants :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| -CHATELAIN Clément                               | -LAGHMARA Hind     |
| -DELESTRE Nicolas                                | -MALANDAIN Nicolas |
| -DEL MONDO Géraldine – <i>présidente du jury</i> | -PAUCHET Alexandre |
| -GAUZERE Benoît                                  | -VERCOUTER Laurent |

#### Article 2

La directrice du département Informatique et Technologie de l'Information, Géraldine DEL MONDO, est désignée présidente du jury. A cet effet, elle reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

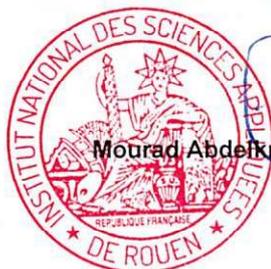
En cas d'empêchement de la présidente désignée à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

La présidente du jury précédemment désignée est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray  
Le 10 septembre 2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

  
  
Mourad Abdelkrim BOUKHALFA